

DEVANT, AUX CÔTÉS OU AVEC LES ÉLÈVES : PROFS-DOCS PARTOUT, MOYENS NULLE PART !



POUR DES MOYENS HUMAINS À LA HAUTEUR DES BESOINS, NOUS DEMANDONS...

- Que soit garanti un minimum de 2 postes à temps plein par établissement auquel s'ajouterait 1 poste supplémentaire par tranches de 300 élèves et une réelle prise en compte des besoins en fonction des spécificités des établissements (REP/REP+, lycées polyvalents, cités scolaires, etc.) ;
- L'ouverture d'un nombre de postes au concours correspondant à ce besoin ;
- L'ouverture de postes de TZR en documentation pour assurer les remplacements et les compléments des temps-partiels ;

- La titularisation des personnels contractuels qui en expriment le souhait, avec obligation de formation.

En tant que profs-docs, nous sommes au carrefour des différents services de l'établissement : nous ne pouvons qu'être alarmés par le manque et la baisse constante des moyens humains alloués (en particulier concernant la vie scolaire et le pôle médico-social). Nous demandons davantage de moyens humains afin de travailler dans le respect dû à tou·tes les membres de la communauté éducative.

POUR DES BUDGETS DÉCENTS ET PERMETTANT DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES, NOUS VOULONS...

- Pour les acquisitions du CDI un budget annuel minimum de 6€/élève en collège et 8€/élève en lycée, à ajuster en prenant en compte les disparités sociales et territoriales (pauvreté, éloignement des institutions culturelles, etc).

- Les pratiques concernant l'attribution du budget au CDI dépendent trop souvent du bon-vouloir des directions ce qui entraîne des situations très disparates en fonction des établissements. **Elles doivent être harmonisées afin de garantir un accès aux ressources le plus équitable possible !**

POUR DES STATUTS ET PÉRIMÈTRES DES MISSIONS CLAIREMENT DÉFINIS, NOUS VOULONS...

- Une véritable reconnaissance et une mise en application effectives des textes existants concernant notre statut par les directions et l'ensemble des personnels (circulaire 2017-051 et décret 2014-940) afin de ne plus nous voir attribuer d'office des missions qui ne sont pas les nôtres (comme la distribution des manuels scolaires), et de reconnaître nos missions pédagogiques.
- La réparation de l'injustice qui nous empêche d'accéder à l'ISOE sans laquelle nous pouvons difficilement assurer la mission de professeur·e principal·e ou toucher des HSE au même taux que nos collègues certifié·es
- La prise en compte des séances en co-enseignement ou ponctuelles comme des heures de cours donnant de ce fait lieu à l'application du décret de 2014 sur la récupération des heures (prise en compte du temps de préparation et de suivi des élèves afférant).
- A défaut de l'abolition pure et simple de l'inspection, nous souhaitons l'attribution d'un corps d'inspection spécifique aux professeur·es-documentalistes.
- Que les moyens d'exercer les missions présentes dans notre circulaire nous soient effectivement donnés.
- Le paiement de la prime informatique comme à tout·es les professeur·es

POUR UN DROIT À LA FORMATION ADAPTÉ AUX RÉALITÉS DE NOTRE MÉTIER, NOUS RAPPELONS QUE...

- Les spécificités du métier de professeur·e-documentaliste impliquent que le travail de gestion d'une année a un impact important sur les années suivantes, une formation obligatoire est donc nécessaire pour les personnels contractuels sans possibilité de refus de la part des chef·fes d'établissement.
- Nous défendons le droit à une formation de qualité, professionnalisante, et adaptée tout au long de la carrière et sur le temps de travail pour tous les personnels !

Plus généralement, nous demandons que les professeur·es-documentalistes soient reconnu·es comme des enseignant·es « devant élèves », que nous soyons en séance pédagogique (seul·e ou en co-enseignement), ou dans le cadre de nos différentes missions d'accompagnement et de suivi assurées quotidiennement au CDI.

Union syndicale
Sud 77
Education

SUD ÉDUCATION 77
☎ 07.80.99.58.06

✉ CONTACT@SUDEDUCATION77.ORG

Union syndicale
Solidaires
éducation
Sud 93

SUD ÉDUCATION 93
☎ 01.55.84.41.26

✉ CONTACT@SUDEDUCATION93.ORG

Union syndicale
Solidaires
Sud 94
Education

SUD ÉDUCATION 94
☎ 01.43.77.33.59

✉ CONTACT@SUDEDUCATION94.ORG